Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2017
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2017_CT2_430

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - AVIS - Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) du Pays d'Aix - Intervention sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguilles, Jouques, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparade, Rousset, Saint-Cannat et Trets

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparade, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGEY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Agriculture

■ **Séance du 12 octobre 2017**

05_4_01

■ Mise en oeuvre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) du Pays d'Aix. Intervention sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguilles, Jouques, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparade, Rousset, Saint-Cannat et Trets

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ **Séance du 19 Octobre 2017**

4731

■ Mise en oeuvre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) du Pays d'Aix. Intervention sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguilles, Jouques, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparade, Rousset, Saint-Cannat et Trets

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Sur la base de la Convention cadre d'Intervention Foncière du Pays d'Aix (CIF) avec la SAFER, votée le 29 octobre 15 par le Bureau communautaire de la CPA, le présent rapport propose la mise en œuvre d'une action foncière agricole.

Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière : rappel

Cette convention prévoit une information quotidienne des communes concernant le marché foncier en zones agricoles et naturelles. Cette information, via les notifications de vente (Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA), a pour objectif de permettre aux communes d'appuyer les interventions de la SAFER afin de diminuer les phénomènes spéculatifs sur les terres agricoles et/ou d'empêcher des occupations non conformes à la vocation de ces espaces, notamment par la procédure de révision de prix.

Le fonds d'intervention foncière mis en place en contrepartie de ces opérations permet de garantir la bonne fin de l'opération de préemption si le vendeur ne retire pas son bien de la vente et que la SAFER doit acheter au prix notifié ou au prix fixé par le Tribunal en cas de contentieux.

La Métropole s'engage également à prendre en charge les frais de dossier SAFER (600 € TTC), lorsque le propriétaire vendeur retire son bien de la vente.

Dans le cas présent, il s'agit d'opérations de préemption concernant 13 ventes de parcelles avec révision de prix sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguilles, Jouques, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparade, Rousset, Saint-Cannat et Trets.

- Aix-en-Provence

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

➢ Parcelle(s) : PH 54 ; 15 ares 30 centiares

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 14 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 6 000,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

Ce bien a été retiré de la vente par le vendeur suite à l'intervention de la SAFER.

- Eguilles

➢ Parcelle(s) : AK 186; surface : 29 ares 70 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 27 500,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 7 178,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

➢ Parcelle(s) : AK 187; surface : 27 ares 60 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 30 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 6 730,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Jouques

➢ Parcelle(s) : G 0493; surface : 37 ares 21 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 15 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 4 396, 00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

- Lambesc

➢ Parcelle(s) : AO 259 ; surface : 13 ares 61 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 5 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 2 754,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Le Puy-Sainte-Réparade

➢ Parcelle(s) : F 0322; surface : 72 ares 30 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 12 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 6 450,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

➢ Parcelle(s) : F 535, 538, 539 ; surface : 45 ares 10 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 12 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 7 010,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

➢ Parcelle(s) : CE 2, E 245-282-283-284 ; surface : 7 hectares 38 ares 02 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 90 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 73 888,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

➢ Parcelle(s) : CH 74-76 ; surface : 1 hectare 20 ares 58 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 90 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 21 935,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Rousset

➢ Parcelle(s) : AR 234 (ancien n°140); surface : 1 hectare 13 ares 28 centiares.

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 60 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 40 000,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Saint-Cannat

➢ Parcelle(s) : F 481 et 684 ; surface : 73 ares 40 centiares

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 12 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 7 570,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

- Trets

➢ Parcelle(s) : AV 162 ; surface : 35 ares 34 centiares

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 10 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 7 350,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

- Parcelle(s) : CH 18 ; surface : 48 ares 12 centiares

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 40 000,00 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 12 350,00 € plus frais de notaire, sous réserve de l'avis de France Domaine, que la SAFER demande à la Métropole de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la Métropole.

S'il retire son bien de la vente, les frais pris en charge par la Métropole s'élèveront donc à 600 € TTC conformément à la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_B531 du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 approuvant les termes de la Convention cadre d'Intervention Foncière (CIF) 2016/2018 du Pays d'Aix avec la SAFER ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La demande de validation transmise par la SAFER à la Métropole, relative à son intervention avec révision de prix pour les 13 ventes de parcelles sur les communes d'Aix-en-Provence Eguilles, Jouques, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparade, Rousset, Saint-Cannat et Trets.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'intervention demandée par la SAFER au sujet des 13 préemptions en révision de prix sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguilles, Jouques, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparade, Rousset, Saint-Cannat et Trets dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF).

Article 2 :

La somme de 600 € TTC sera versée à la SAFER pour chacune des 13 préemptions, au titre de son intervention dans le cadre de la CIF, après notification par la SAFER du retrait de la vente des biens par les propriétaires respectifs.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement, sur la ligne budgétaire du service agriculture 6312/611.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE
PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 30 mai 2017

13. EGUILLES
Notification n° 13 17 1092 01 DU 26/04/2017
Vente REYNAUD/SCI EDAM
AR 13 17 0169 01

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 19 000 €/ha pour la parcelle en nature de Terres au sec soit un prix total de 5 650,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:
Parcelle(s) : AK 186
Surface : 29 a 70 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 7 178,00€

En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :
- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 27 500,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA Intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

- 6 JUIN 2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 30/05/2017
Réponse souhaitée avant le : 16/06/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
REYNAUD AR 13 17 0169 01	**EGUILLES** «Plan de Valsere» AK 186	29 a 70 ca Terres au sec	27 500 €	5 650,00	Parcelle située en zone agricole.

Légende ☐ Bien objet de la Vente

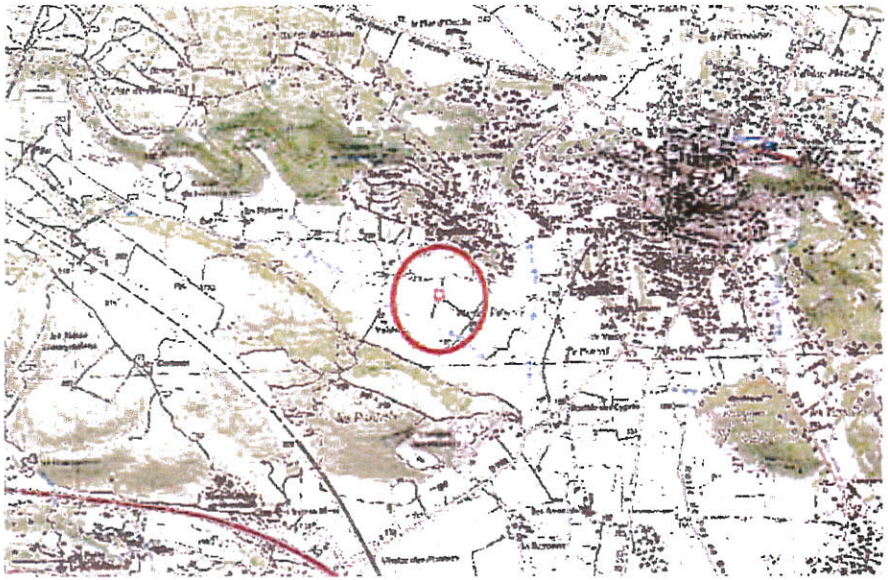

Plan de situation

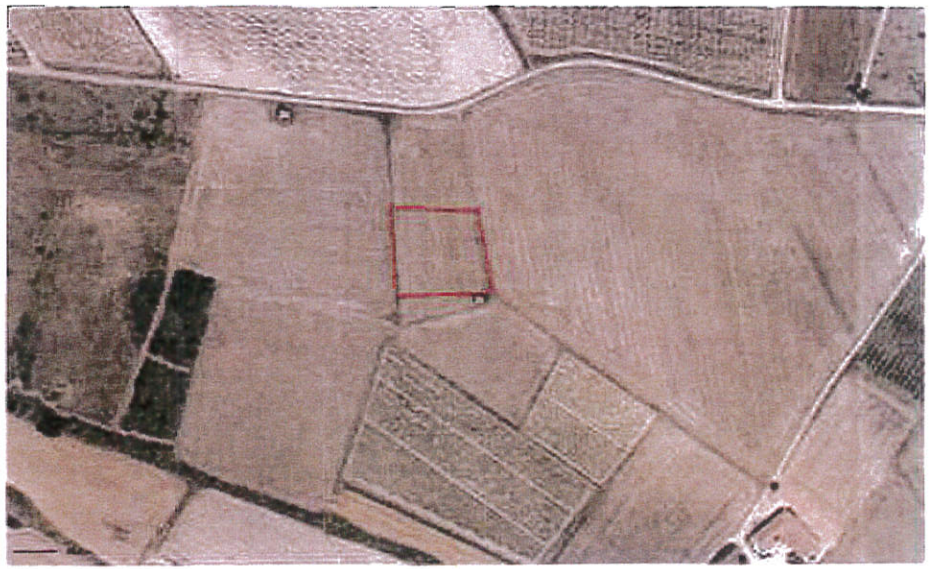

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☒ Favorable ☐ Défavorable

Cachet et Signature :

Date : 31/07/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE
PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 30 mai 2017

13. EGUILLES
Notification n° 13 17 1103 01 du 26/04/2017
Vente JAUFFRET/SCI EDAM
AR 13 17 0170 01

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 19 000 €/ha pour la parcelle en nature de Terres au sec soit un prix total de 5 250,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:
Parcelle(s) : AK 187
Surface : 27 a 60 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 6 730,00€

En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :
- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 30 000,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental

P/o

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

- 3 JUIN 2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 30/05/2017
Réponse souhaitée avant le : 16/06/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
JAUFFRET AR 13 17 0170 01	**EGUILLES** «Plan de Valsere» AK 187	27 a 60 ca Terres au sec	30 000 €	5 250,00	Parcelle située en zone agricole.

Légende ▭ Bien objet de la Vente

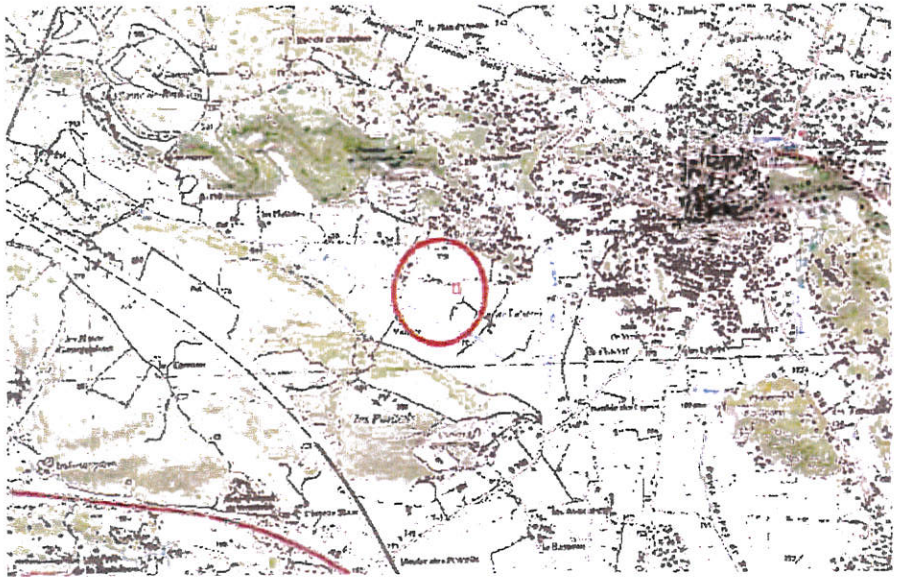

Plan de situation

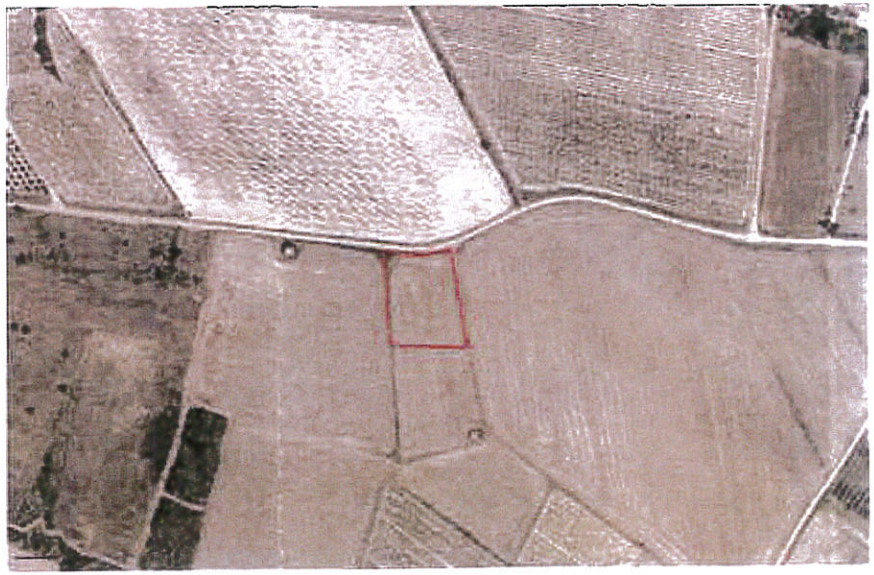

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☒ Favorable ☐ Défavorable

Cachet et Signature :

Date : 31 Mai 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE
PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix, le 18 mai 2017

13. JOUQUES
Notification n° 13 17 1120 01 du 02/05/2017
Vente DURAND/CORDARO
AR 13 17 0164 01

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 3000 €/ Ha environ soit un prix de 3 300,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:
Parcelle(s) : G 0493
Surface : 37 a 21 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 4 396,00€

En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :
- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 15 000,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental

P/O

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 18/05/2017
Réponse souhaitée avant le : 12/062017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
DURAND AR 13 17 0164 01	**JOUQUES** « Saint Jean » G 493	37 a 21 ca Terres au sec	15 000 €	3 300,00	Parcelle située en zone agricole.

Légende ▭ Bien objet de la Vente

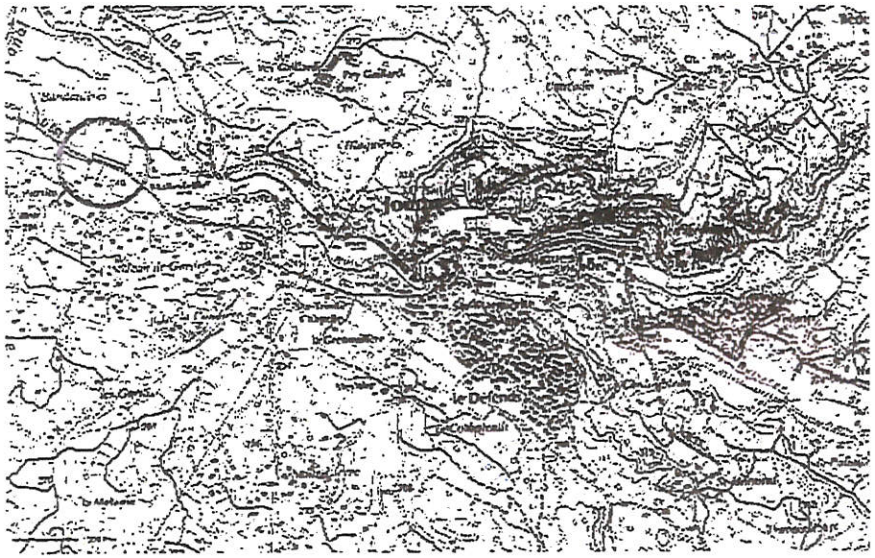

Plan de situation

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☒ Favorable ☐ Défavorable

Cachet et Signature : 22/06/2017

Date :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE
PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 29 juin 2017

13. LAMBESC
Notification n° 13 17 1401 01 du 01/06/2017
Vente CHABOT/GARCIA
AR 13 17 0228 01

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 12 490,82 €/ha pour la parcelle en nature de Terres au sec, soit un prix total de 1 700,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:
Parcelle(s) : AO 259
Surface : 13 a 61 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 2 754,00€

En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :
- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 5 000,00 € dont 500,00 € de frais d'agence à charge vendeur et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental
P/O

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 29/06/2017
Réponse souhaitée avant le : 21/07/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
CHABOT AR 13 17 0228 01	**LAMBESC** «PONTILLAU» AO 259	13 a 61 ca Terres au sec	5 000 €	1 700,00 €	Parcelle située en zone agricole.

Légende ☐ Bien objet de la Vente

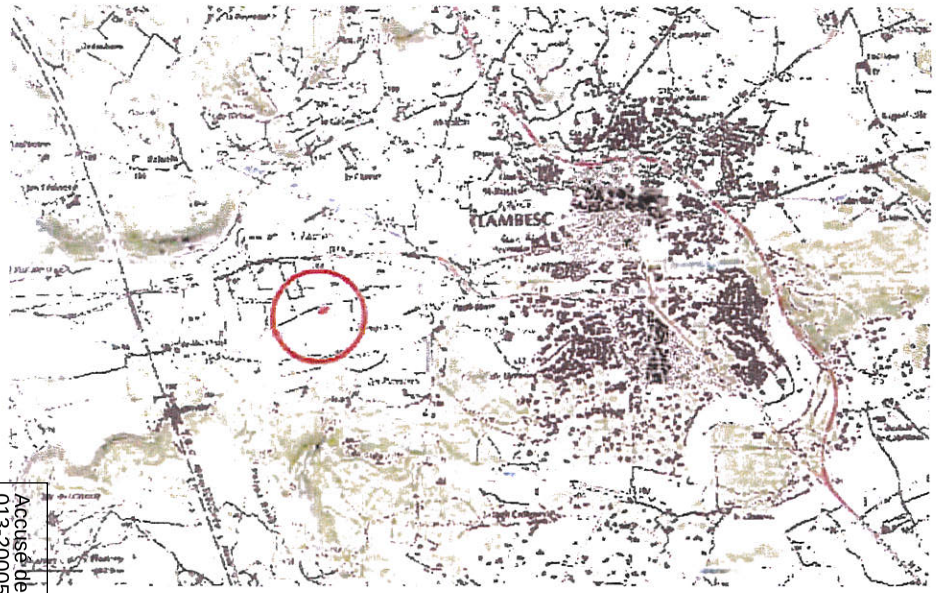

Plan de situation

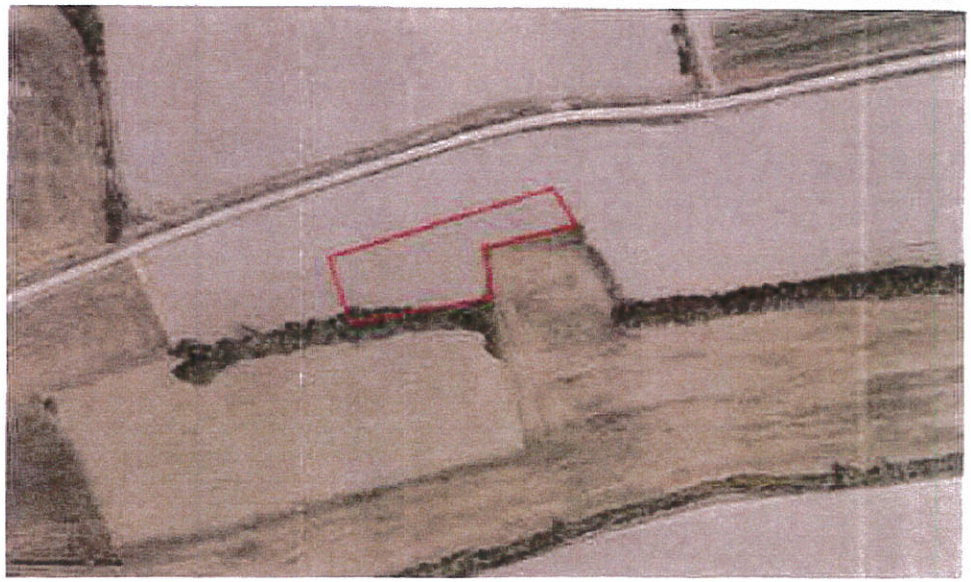

Pour le Maire empêché,
Par délégation
Le Premier Adjoint,
Richard CADOR

MAIRIE DE LAMBESC (B.-duR.)

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :
☒ Favorable ☐ Défavorable

Cachet et Signature :
Date : 06 JUIN 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE
PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 7 juin 2017

13. LE PUY SAINTE REPARADE
Notification n° 13 17 1124 01 du 02/05/2017
Vente BERTRAND/ROSTANG
AR 13 17 0189 01

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 6 915,63 €/ha pour la parcelle en nature de Terres, soit un prix total de 5 000,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:
Parcelle(s) : F 0322
Surface : 72 a 30 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 6 450,00€

En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :
- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 12 000,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental
P/o

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 07/06/2017
Réponse souhaitée avant le : 23/06/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
BERTRAND AR 13 17 0189	**LE PUY SAINTE REPARADE** «Les Gillis» F 0322	72 a 30 ca Terres	12 000 €	5 000,00	Parcelle située en zone agricole.

Légende ☐ Bien objet de la Vente

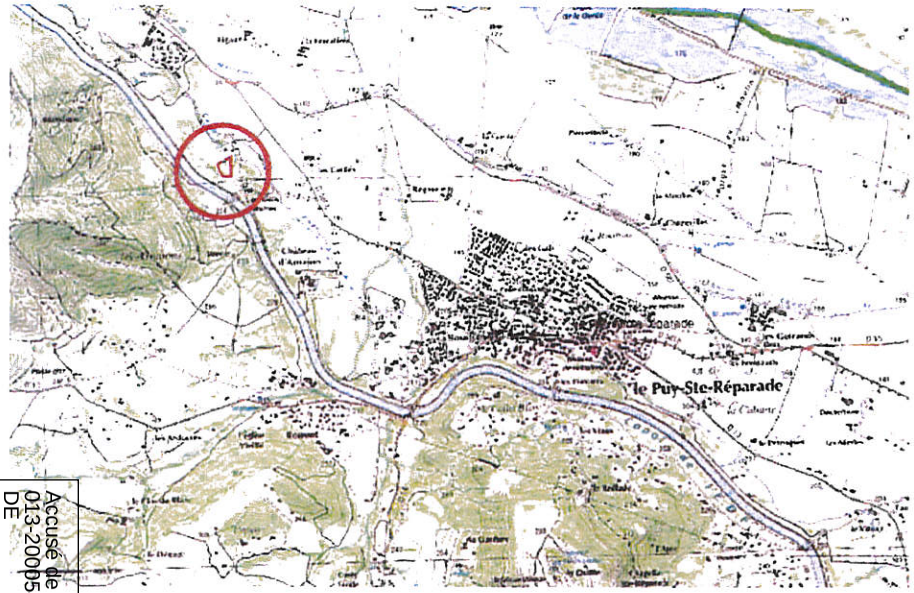

Plan de situation

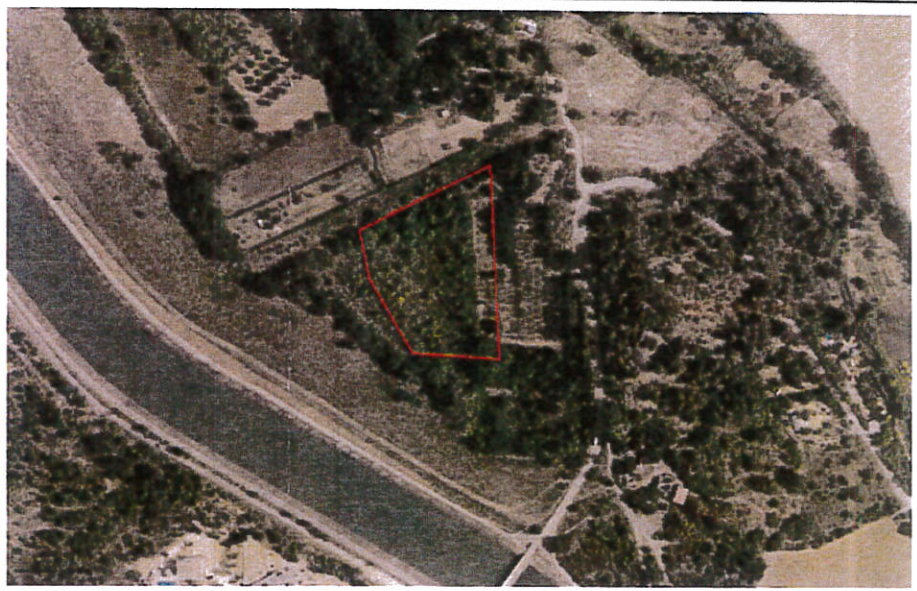

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☐ Favorable ☐ Défavorable

Sans Avis

Cachet et Signature : Jean-David CIOT

Date : 26 JUIN 2017

Maire du Puy-Sainte-Réparade

MAIRIE LE PUY STE REPARADE (Bouches-du-Rhône) 13610

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE
PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 7 juin 2017

13. LE PUY SAINTE REPARADE
Notification n° 13 17 1125 01 du 02/05/2017
Vente BERTRAND/GAUTIER
AR 13 17 0190 01

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 12 195,12 €/ha pour des parcelles en nature de Terres, soit un prix total de 5 500,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:
Parcelle(s) : F 535, 538, 539. *Précision ici faite que le bien est vendu occupé.*
Surface : 45 a 10 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 7 010,00€

En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :

- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 12 000,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental
P/o

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 07/06/2017
Réponse souhaitée avant le : 23/06/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
BERTRAND AR 13 17 090	**LE PUY SAINTE REPARADE** «Les Gillis» F 535, 538,539	45 a 10 ca Terres	12 000 €	5 500,00	Parcelle située en zone agricole.

Légende ▭ Bien objet de la Vente

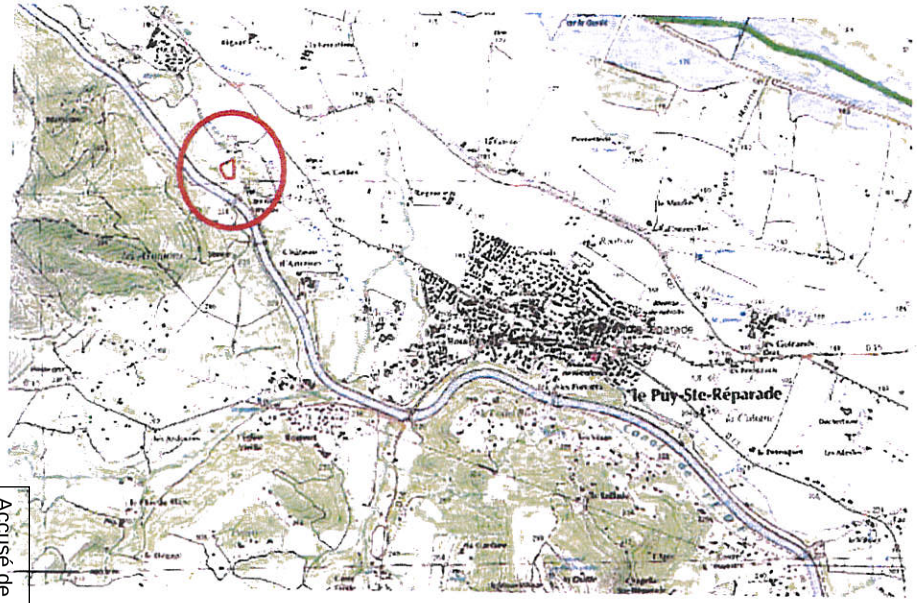

Plan de situation

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☐ Favorable ☐ Défavorable

Sans Avis

Cachet et Signature : **Jean-David CIOT**

Date : 13 JUIN 2017 Député-Maire du Puy-Sainte-Réparade

MAIRIE LE PUY STE REPARADE (Bouches-du-Rhône)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

11 MAI 2017

METROPOLE AMP
Territoire du Pays d'Aix
Arrivé le :
10 MAI 2017
5369
Direction des Moyens Généraux
Sce Courrier

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT EMPLOI ET FORMATION		
DGA	DÉPARTEMENT EES	DÉPARTEMENT SCTH
DIR I ÉCO	DIR PAT	MISSION PEF

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix, le 9 mai 2017

13. ROUSSET
Notification n° 13 17 1017 01 du 18/04/2017
Vente VERNET/ GFA OSV
AR 13 17 0144 01

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base d'environ 22 000 €/ ha pour la partie terre & 10 000,00 € pour le cabanon soit un prix de 35 000,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:
Parcelle(s) : AR 234 (ancien n°140)
Surface : 1 ha 13 a 28 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 40 000,00€

En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :
- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 60 000,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

23 MAI 2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 09/05/2017.
Réponse souhaitée avant le : 29/05/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
VERNET AR 13 17 0144 01	**ROUSSET** «Galinet» AR 234	1 ha 13 a 28 ca Terres en zone AOC & sol	60 000 €	35 000,00	Parcelle située en zone agricole.

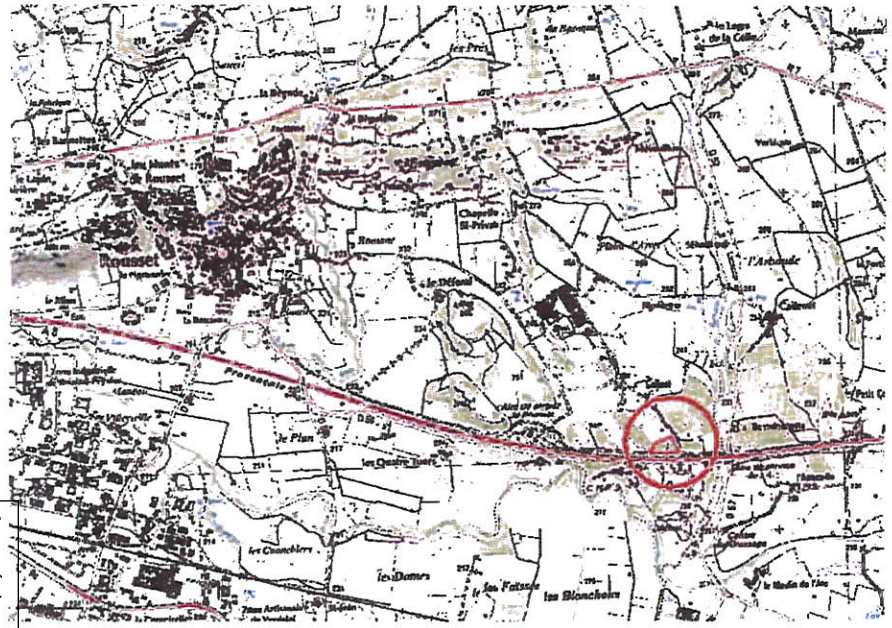

Plan de situation

Légende ☐ Bien objet de la Vente

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☒ Favorable ☐ Défavorable

Le Maire

Cachet et Signature

Date : 18 MAI 2017

Jean-Louis CANAL

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

METROPOLE AMP
Territoire du Pays d'Aix
Arrivé le :
31 AOUT 2017
56384
Direction des Moyens Généraux
Sce Courrier

PL/ CV/GEK

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 30 août 2017

13. AIX-EN-PROVENCE
AR 13 17 0239 01

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière, la Métropole Aix-Marseille Provence a demandé l'intervention de la SAFER pour que celle-ci préempte avec contre-proposition de prix, un bien appartenant à M. et Mme COUESTE, d'une surface de 15 a 30 ca.

Cette préemption a été exercée le 28 juillet 2017, mais nous vous informons que les propriétaires ont retiré le bien de la vente, comme la législation en vigueur le leur permet. En conséquence, ce dossier est annulé, mais tout nouveau projet de vente devra faire l'objet d'une notification à la SAFER.

Une facture de frais de dossier, conforme à la Convention d'Intervention Foncière, vous sera adressée directement par le service comptabilité de la SAFER.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

- 4 SEP. 2017

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT EMPLOI ET FORMATION		
1327		
DGA	DÉPARTEMENT EES	DÉPARTEMENT SCTH
DIR I ÉCO	DIR PAT	MISSION PEF
2		

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental
P/O

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

METROPOLE AMP
Territoire du Pays d'Aix
Arrivé le :
11 AOUT 2017
552945
Direction des Moyens Généraux
Sce Courrier

1238

11 AOUT 2016

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT EMPLOI ET FORMATION		
DGA	DÉPARTEMENT EES	DÉPARTEMENT SCTH
DIR I ÉCO	DIR PAT	MISSION PEF

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 9 août 2017

13. LE PUY SAINTE REPARADE
Notification n° 13 17 1834 01 du 12/07/2017
Vente CAUVET/SOCIETE FIBA
AR 13 17 0292 01

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 8 969 €/ha environ pour les parcelles en nature de landes, sur la base de 4 856 €/ha environ pour la parcelle en nature de bois et 14 860 €/ha environ pour la parcelle en nature de terre, soit un prix total de 66 000,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:
Parcelle(s) : CE 2, E 245 – 282 – 283 - 284
Surface : 7 ha 38 a 02 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 73 888,00€
En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :
- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 90 000,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 09/08/2017
Réponse souhaitée avant le : 30/08/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
CAUVET AR 13 17 0292 01	**LE PUY SAINTE REPARADE** «Des Lombards,Les Campanets» CE 2, E 245-282-283-284	7 ha 38 a 02 ca Landes, bois et terre à l'arrosage	90 000 €	66 000,00	Parcelle située en zone agricole.

Légende : Bien objet de la Vente

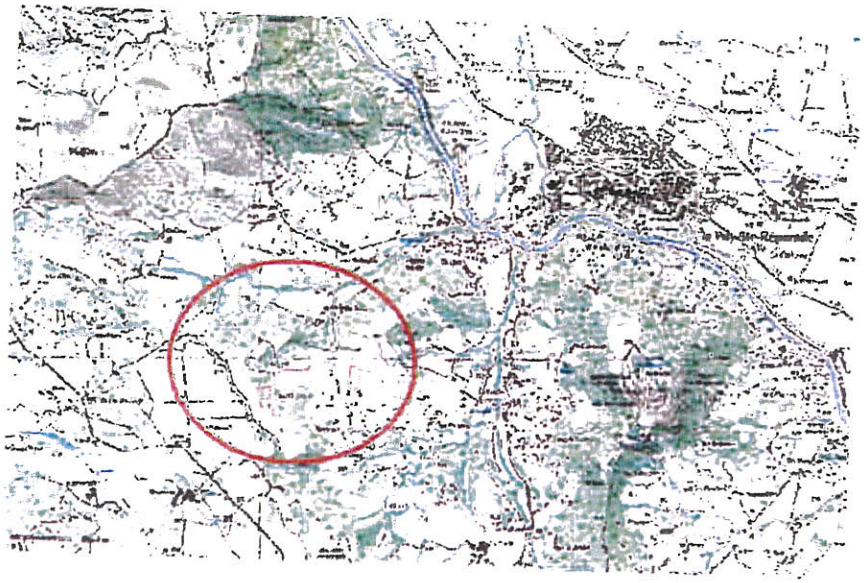

Plan de situation

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☒ Favorable ☐ Défavorable

Cachet et Signature :

Date : 24 AOUT 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

METROPOLE AMP
Territoire du Pays d'Aix
Arrivé le :
17 AOUT 2017
Direction des Moyens Généraux
Sce Courrier

18 AOUT 2016
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT
EMPLOI ET FORMATION

DGA	DÉPARTEMENT EFS	DÉPARTEMENT SCTH
DIR T ECO	DIR PAT	MISSION PET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE
PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 16 août 2017

13. LE PUY SAINTE REPARADE
Notification n° 13 17 2056 01 du 02/08/2017
Vente SCI DU DOMAINE DE COSTEFREDE/NIFOROS
AR 13 17 0296 01

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 15 340 €/ha environ, soit un prix total de 18 500,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:
Parcelle(s) : CH 74 - 76
Surface : 1 ha 20 a 58 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 21 935,00€
En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :

- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 90 000,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental

P/O

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 16/08/2017
Réponse souhaitée avant le : 08/09/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
SCI DU DOMAINE DE COSTEFREDE AR 13 17 0296 01	**LE PUY SAINTE REPARADE** «Papety» CH 74 - 76	1 ha 20 a 58 ca Terres au sec	90 000 €	18 500,00	Parcelle située en zone agricole.

Légende ▭ Bien objet de la Vente

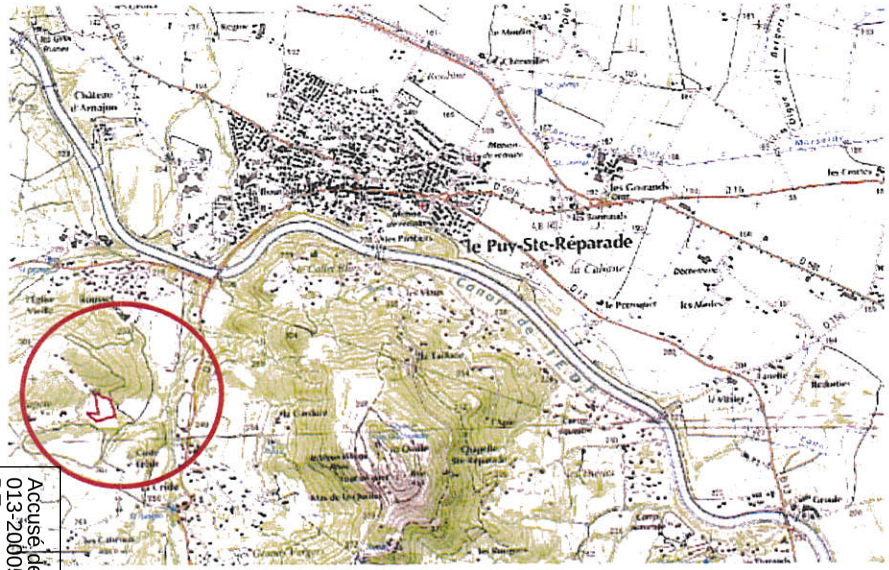

Plan de situation

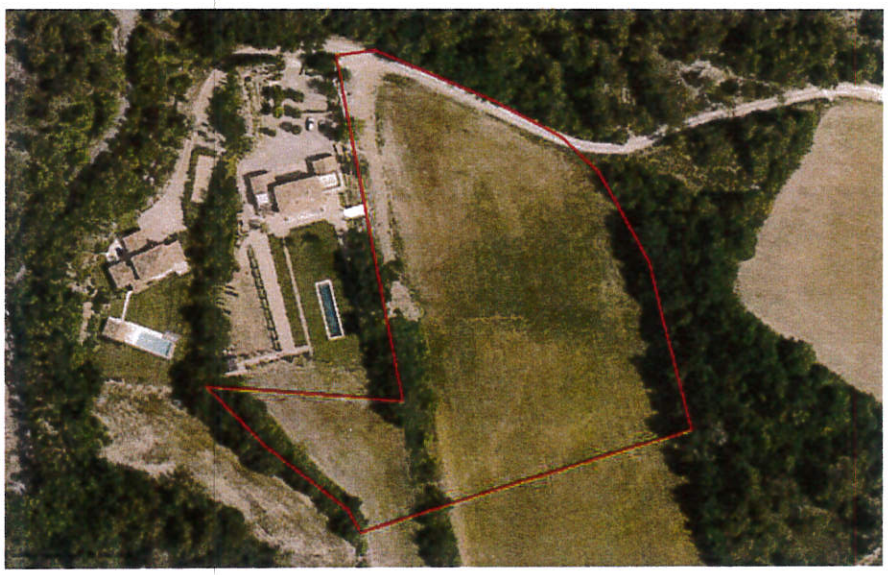

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☐ Favorable ☐ Défavorable

Cachet et Signature :

Date :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

METROPOLE AMP
Territoire du Pays d'Aix
Arrivé le :
16 AOUT 2017
27330
Direction des Moyens Généraux
Sce Courrier

17 AOUT 2017

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT
EMPLOI ET FORMATION

DGA	DÉPARTEMENT LES	DÉPARTEMENT SCTH
DIR I ÉCO	DIR PAT	MISSION PEF

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 11 août 2017

13. SAINT CANNAT
Notification n° 13 17 1872 01 du 15/07/2017
Vente SALIBA/DUBOIS-VIALES
AR 13 17 0284 01

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 8 174 €/ha environ, soit un prix total de 6 000,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession:
Parcelle(s) : F 481 et 684
Surface : 73 a 40 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 7 570,00€
En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :

- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 12 000,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental

P/o

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

28 AOUT 2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 11/08/2017
Réponse souhaitée avant le : 01/09/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
SALIBA AR 13 17 0284 01	**SAINT CANNAT** «La Mer» F 481 - 684	73 a 40 ca Landes SAU	12 000 €	6 000,00	Parcelle située en zone agricole.

Légende ☐ Bien objet de la Vente

Plan de situation

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☒ Favorable ☐ Défavorable

Jacky GERARD, Maire

Cachet et Signature :

Date :

22 AOUT 2017

MAIRIE DE SAINT-CANNAT 13760

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

METROPOLE AMP
Territoire du Pays d'Aix
Arrivé le :
10 AOUT 2017
57801
Direction des Moyens Généraux
Sce Courrier

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE
PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 9 août 2017

13. TRETS
Notification n° 13 17 1904 01 du 19/07/2017
Vente BERTRAND/DEBARD
AR 13 17 0294

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 15 000 €/ha pour la parcelle en nature de Terre en friches et sur la base de 500,00 € un chalet en bois, soit un prix total de 5 800,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession :
Parcelle(s) : AV 162
Surface : 35 a 34 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 7 350,00€

En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :
- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 10 000,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 09/08/2017
Réponse souhaitée avant le : 01/09/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
BERTRAND AR 13 17 0294 01	**TRETS** «De la Gde Pugere» AV 162	35 a 34 ca Friches et chalet	10 000 €	5 800,00	Parcelle située en zone naturelle inondable.

Légende ☐ Bien objet de la Vente

Plan de situation

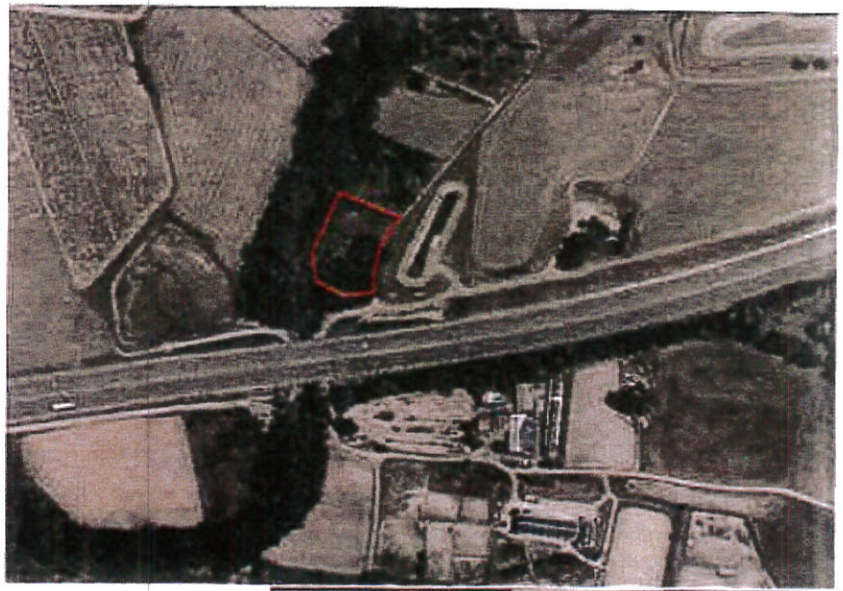

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☐ Favorable ☐ Défavorable

Cachet et Signature :
Date :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

METROPOLE AMP
Territoire du Pays d'Aix
Arrivé le :
17 AOUT 2017
Direction des Moyens Généraux
Sce Courrier

18 AOUT 2017

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT
EMPLOI ET FORMATION
12 58

DGA	DÉPARTEMENT EES	DÉPARTEMENT SCTI
DIR I ÉCO	DIR PAT	MISSION PLF

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
A l'attention de M. BRIANCON Serge
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 11 août 2017

13. TRETS
Notification n° 13 17 1946 du 21/07/2017
Vente ABITBOL
AR 13 17 0291

Monsieur,

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui nous lie, nous accusons réception de votre demande d'enquête concernant la vente citée en objet. A votre demande, la SAFER envisage d'exercer son droit de préemption avec contre proposition de prix sur la base de 20 000 €/ha environ pour les terres et un prix de 400,00 € pour le chalet en bois, soit un prix total de 10 000,00 €, sous réserve de l'avis de France DOMAINE.

Dans ce cas, nous vous indiquons ci-dessous les conditions de rétrocession :
Parcelle(s) : CH 18
Surface : 48 a 12 ca
PRIX de rétrocession évalué à : 12 350,00€

En sus de ce prix vous devez prévoir des frais de notaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par retour du courrier votre accord pour la poursuite de ce dossier.

La délibération de votre conseil municipal devra vous permettre de signer :
- une promesse d'achat à la Safer que nous vous présenterons dès que possible et qui reprendra les termes ci-dessus
- une convention de portage dont le modèle sera joint à la promesse. Cette dernière sera complétée le moment venu lorsque les données seront connues.

S'agissant d'un dossier avec contre-proposition de prix, nous vous rappelons que le prix notifié est de 40 000,00 € et qu'en cas de contestation, la convention qui nous lie stipule leur accord pour une éventuelle acquisition au prix fixé par le tribunal majoré des frais d'intervention SAFER.

Dans l'attente de votre accord et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe LAURAIRE
Directeur Départemental

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 11/08/2017
Réponse souhaitée avant le : 01/09/2017

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
ABITBOL AR 13 17 0291 01	**TRETS** «L Arc» CH 18	48 a 12 ca Terre à l'arrosage, chalet en bois	40 000 €	10 000,00	Parcelle située en zone agricole.

Légende ☐ Bien objet de la Vente

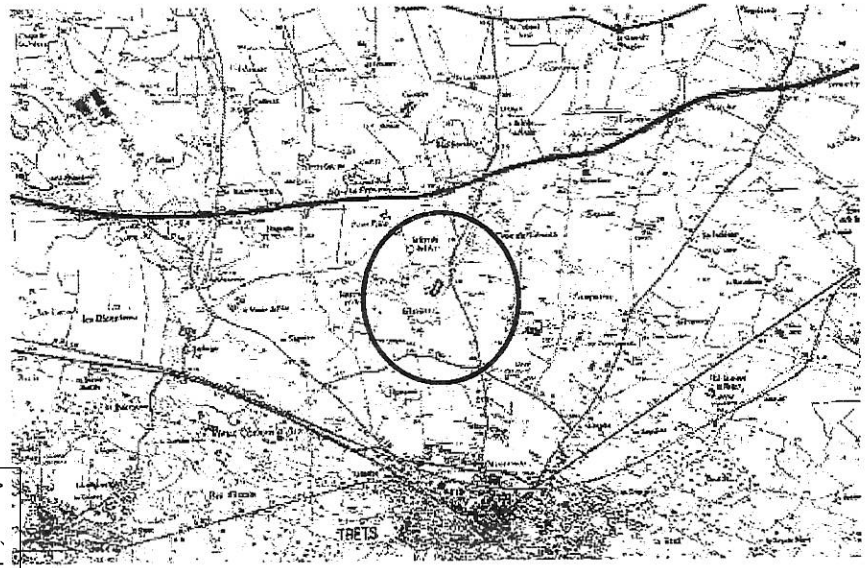

Plan de situation

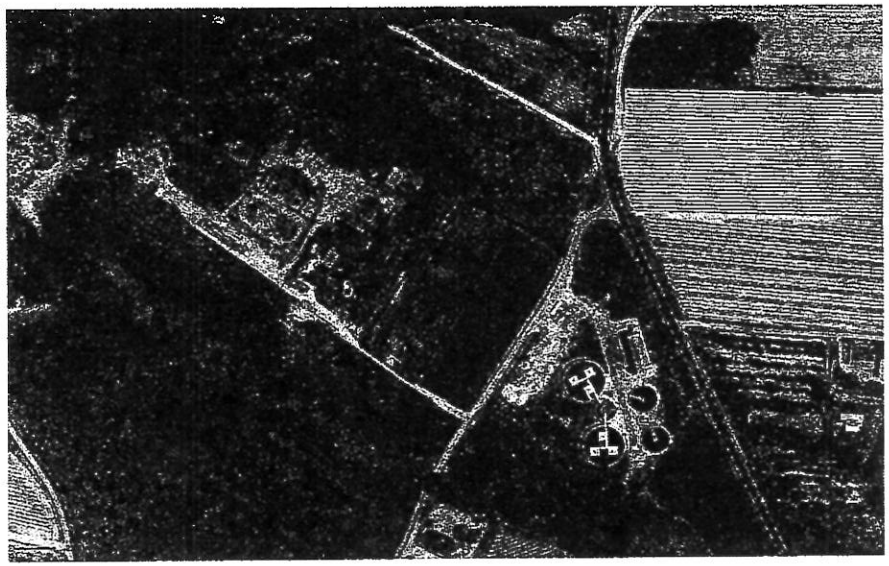

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :

☐ Favorable ☐ Défavorable

Cachet et Signature :
Date :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

2017_CT2_430

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - AVIS - Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) du Pays d'Aix - Intervention sur les communes d'Aix-en-Provence, Eguilles, Jouques, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparade, Rousset, Saint-Cannat et Trets

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 18 OCT. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_430-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017